

14 Jul 2026 -10:30

Douanes belges ont saisi plus de cannabis que du cocaïne dans le port d'Anvers-Bruges: baisse marquée des saisies de cocaïne, des saisies de cannabis importantes au premier semestre 2026

Zeebrugge, le 14 juillet 2026 - Les chiffres provisoires des douanes belges pour la période de janvier à juin 2026 montrent une diminution significative des saisies de cocaïne dans le port d'Anvers-Bruges . Dans le même temps, les services douaniers constatent un nombre de saisies de cannabis importantes, malgré les efforts des collègues canadiens, ainsi qu'une diversification des modes opératoires utilisés par les organisations criminelles.

Forte baisse des saisies de cocaïne

Au cours des six premiers mois de 2026, les douanes ont réalisé 28 saisies de cocaïne, contre 82 sur la même période en 2025, soit une diminution de près de 66 %. Les quantités saisies atteignent 5,4 tonnes, contre 16,7 tonnes au premier semestre 2025.

La quantité moyenne par saisie reste relativement stable, avec environ 193 kg par dossier, ce qui indique que les trafiquants continuent à fragmenter leurs envois en cargaisons plus petites afin de limiter les risques de perte en cas d'interception.

Le mode opératoire du « rip-off », consistant à dissimuler la drogue dans des cargaisons légales à l'insu de l'expéditeur ou du destinataire, demeure de loin la méthode privilégiée des trafiquants.

Des routes criminelles en constante évolution

L'analyse des pays d'origine confirme que les organisations criminelles adaptent continuellement leurs itinéraires. En 2026, les principales quantités saisies provenaient notamment de Guyana, d'Équateur, du Panama, du Costa Rica et de Colombie. Cette évolution illustre le rôle croissant de l'ensemble de la région d'Amérique latine et des Caraïbes dans les flux de cocaïne destinés à l'Europe.

Par ailleurs, d'importantes saisies ont également été réalisées dans plusieurs autres ports européens, démontrant que la pression des services répressifs s'exerce sur l'ensemble de la chaîne logistique internationale.

Nouvelles tendances : les transferts en mer

Les résultats de l'opération internationale White Sea VI, coordonnée par la Douane belge entre le 8 juin et le 5 juillet 2026 avec la participation de 14 pays européens, confirment une évolution préoccupante des méthodes de trafic. Les organisations criminelles utilisent de plus en plus des navires de grande taille pour larguer la cocaïne en mer avant sa récupération par de plus petites embarcations.

L'opération a permis la saisie de 454 kg de cocaïne, conduit à 5 arrestations et mobilisé un important dispositif d'analyse et de contrôle maritime.

Hausse du nombre de saisies de cannabis

Si les saisies de cocaïne diminuent, les douanes constatent une activité soutenue concernant le cannabis. Au premier semestre 2026, elles ont intercepté :

- 2,3 tonnes de marijuana réparties sur 13 saisies ;
- 8,5 tonnes de haschisch réparties sur 4 saisies.

La marijuana provenait principalement du Canada et de la Thaïlande, tandis que le haschisch provenait essentiellement du Maroc. Toutes les saisies ont été réalisées dans des cargaisons conventionnelles (« deck cargo »).

Renforcement de la coopération internationale avec le Canada

Face à cette hausse des saisies de marijuana en provenance du Canada, la douane belge a rapidement réagi en renforçant la coopération avec les autorités douanières canadiennes. Le 2 juin 2026 à Ottawa, l'administrateur général des douanes et accises de Belgique, Kristian Vanderwaeren, a signé, aux côtés des Pays-Bas et de la France, une lettre d'intention avec l'Agence des services frontaliers du Canada. Cet accord vise à intensifier le partage d'informations et de bonnes pratiques ainsi que la conduite d'opérations conjointes entre les quatre administrations douanières, afin de mieux endiguer le trafic international de drogues.

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<https://finances.belgium.be/fr>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be